Cette armée de réserve produira deux effets inévitables, dans deux suppositions bien différentes.

Si l'ennemi est vaincu (et tout présage la victoire à la France), les pertes de l'armée victorieuse seront à l'instant réparées. Elle ne sera pas obligée de s'affaiblir en laissant des garnisons dans les places, des troupes dans le pays conquis. La réserve y pourvoira, le corps d'armée ira en avant, l'armée du Danube méritera encore son nom, et Vienne tremblera de nouveau devant les phalanges républicaines.

Si les commencemens de la campagne étaient marqués de quelques revers, l'ennemi ne profiterait pas long-tems de son succès. Une armée neuve et pourvue de tout viendrait bientôt arrêter sa marche et lui arracher des mains la victoire.

De tels argumens sont plus forts que les sophismes de Pitt, et, si l'Autriche est sage, ils auront plus d'influence que les guinées anglaises.

— Le directeur des postes de Bordeaux n'a point disparu emportant les fonds de sa caisse, ainsi que l'ont dit tous les journaux. Victime de sa confiance envers un particulier qui lui servait de caution, il est venu à Paris pour traiter avec l'administration des postes, qui, après quelques conférences où elle a paru convaincue qu'il était imprudent et malheureux, mais non coupable, a cru cependant devoir faire décider son affaire par la voie des tribunaux.

— Paul Ier. vient de nommer Monsieur, frère de Louis XVIII, et le duc d'Angoulême, grands-croix honoraires de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

— Le conseil de préfecture du département de la Seine, est composé de Dumont-Lacharney; Marchand, commissaire du gouvernement près le premier arrondissement; Lalouette; Perdrix, administrateur du département de la Seine; Champion, ex-ministre.

— Les préfets recevront 2,400 fr. pour frais d'établissement, et leurs frais de route leur seront payés à raison de 10 fr. par poste.

Leur habit sera bleu, veste et culotte blanche ou pantalon de même couleur, écharpe rouge à franges d'argent. Le collet, les poches et paremens de l'habit seront brodés en argent selon le dessin des habits du gouvernement; ils auront une arme; chapeau français brodé en argent.

L'habit du préfet de police de Paris et des commissaires généraux de police sera comme celui du préfet d'administration, mais vestes et culottes ou pantalons rouges, et l'écharpe blanche.

Le premier consul recevra le serment des préfets qui sont à Paris.

— Des hommes, dont on ne connaît les talens que par le mauvais usage qu'ils en ont fait autrefois, se mettent sur les rangs pour remplir de nouveau des fonctions importantes; ils disent modestement que les citoyens doivent à la patrie le tribut de leurs faibles talens; en effet, ils ne pourraient pas dire que la patrie doit un tribut à leurs faibles talens.

— Tandis que l'empereur des Russies défend à ses sujets d'aller étudier chez l'étranger, l'empereur d'Allemagne, par une politique non moins sage, défend une grande quantité d'ouvrages français, tels que les *Réflexions sur la sculpture*; l'*Enfance de Rousseau*, comédie d'Andrieux; l'*Ecolier en vacance*, comédie de Picart, dont les titres seuls sont faits pour mettre en garde contre les principes dangereux qu'ils renferment.

— Plusieurs de nos places publiques ont éprouvé dans la révolution, le sort de ces familles nobles qui, lors de l'abolition de la féodalité, ont vu changer leurs illustres noms contre des noms de vilains, et que maintenant on ne sait plus comment nommer. Ainsi la place Vendôme (ci-devant), a été depuis place des Piques, et maintenant je crois, n'a plus de nom. J'ignore celui que l'on a donné à la place des Victoires, depuis qu'on y a érigé un monument funèbre; je me doute que la place Royale aura été appellée place Nationale, mais ce nom ne rappelle ni un personnage ni un fait; il est insignifiant et demande à être changé. Reste la place de la Révolution, trop bien nommée je crois, pour qu'on lui cherche un autre nom. Je pourrais observer ici, par suite de ma comparaison, que dans ce bouleversement des grands noms, les places de moindre importance et que j'appellerais *roturières*, ont gardé le leur, témoin la place des Trois-Maries, celle du Chevalier-du-Guet, etc. etc.

L'arrêté des consuls, qui promet de donner à la principale place de Paris, le nom du département qui, à la fin de germinal, aura payé la plus forte partie de ses contributions, offre un moyen de rebaptiser nos places publiques; mais qui pourrait ne voir, dans cet arrêté, qu'un motif aussi frivole? Quel appel aux habitans du département de la Seine! Entendront-ils répéter dans leurs murs le nom d'un département qui les aurait dévancés en patriotisme, et qui accuserait leur indifférence? Non, il n'y a qu'une dénomination qui convienne à la place que les consuls désigneront comme monument de reconnaissance nationale; c'est celle-ci: Place du Département de la Seine.

— Le général Marmont, conseiller d'état, est parti aujourd'hui pour la Hollande, après une longue conférence avec le 1er. consul. Il va remplir une mission dont l'objet n'est pas encore connu.

— Une gazette des bords du Rhin annonce la mort subite du roi de Dannemarck. Ce prince était depuis bien des années dans un état de démence.

— On dit qu'il a existé jadis un temple dédié à Cérès, sur la route de Lutèce à Chartres, à la place où est maintenant le jardin du Luxembourg, et que dans les fouilles que l'on y fait, on vient de découvrir des vestiges de ce temple.

— La société d'agriculture de Paris a reçu du sucre de betterave, fabriqué d'après les procédés de M. Achard, à Berlin: il a été reconnu sucre et bon sucre.

— Le général Gardanne, commandant la 14e. division militaire, écrit que le désarmement s'effectue avec la plus grande activité.

— Le premier consul a fait hier, au Champ-de-Mars, une revue générale des troupes qui sont à Paris.

— Nous lisons dans le *Journal de Paris* du 19, une lettre du cit. Durand fils, serrurier, concernant la fille invisible. Le cit. Durand explique le procédé de la prétendue invisibilité, tel qu'il a pu le concevoir; le ton affirmatif qu'il prend, les détails techniques qu'il donne et sur-tout ce qu'il dit de la confusion du cit. Laurent, auteur de la machine, pourront persuader à beaucoup de gens qu'il a réellement pénétré le mystère. Nous ne prendrons parti ni pour ni contre lui, quant au résultat de sa sagacité; mais nous lui observerons qu'il eût été plus généreux à lui de ne pas publier ses observations par la voie d'un journal. Le cit. Laurent ne donne point, je crois, la fille invisible pour une chose surnaturelle: c'est tout bonnement une machine très-artistement fabriquée, dont le mécanisme paraît avoir jusqu'à présent échappé à tous les yeux, ceux du cit. Durand excepté. Pourquoi veut-

9 ROB ANTI-SYPHILITIQUE DE LAFFECTEUR, rue des Petits-Augustins, No. 1276. NOTA. Ses domiciles antécédemment été, pendant 17 années, rue de Bondy, derrière l'ancien Opéra, et rue d'Angoulême, No. 11, boulevard du Temple. En 1777, le Gouvernement ordonna les épreuves de ce Remède. Elles furent faites avec des succès constans par un grand nombre de membres de la Société de Médecine de Paris, d'abord à St.-Denis, puis rue de Vernueil, enfin à Bicêtre, dans les hôpitaux de la marine. Le ROB fut ensuite répétées à Paris, rue du Cimetière St.-André-des-Arcs, et à l'hôpital du Midi, où il fut constaté par des Commissaires de la Faculté de Médecine de Paris, que le ROB Anti-syphilitique pour la guérison des écoulemens vénériens simples et récens. Ce traitement est ordinairement terminé en 25 ou 30 jours sans déranger le malade de ses affaires.

il priver le public de l'intérêt de curiosité qui le porte à la fille invisible, et le cit. Laurent de son *gagne-pain?* Il mérite sans doute le reproche que le maître d'*Emile* fait à son élève pour avoir voulu divulguer, au détriment d'un pauvre opérateur, le moyen physique par lequel il faisait venir un petit canard nageant sur l'eau, vers le morceau de pain qu'il lui présentait.

— Le patriote que nous avons dit avoir été enfermé pendant trois jours dans une fosse de latrine, à Naples, est le cit. Vincent Pignatelli : il a souffert d'autres genres de tortures également atroces. On voulait le forcer à avouer des secrets qui intéressaient la couronne; il a résisté avec une constance étonnante. La cour n'a pas osé le joindre à deux de ses frères qu'elle avait fait décapiter; elle s'est contentée de le faire déporter. Le corps de cette victime, couvert de meurtrissures, atteste les fureurs de la reine de Naples. Il ne reste plus de l'illustre famille des Pignatelli que ce courageux Vincent et son frère, ex-général d'une brigade française, le même qui commandait les romains à Civita-Castellana, et qui, lors de la prise de Naples, délivra les patriotes bloqués à Saint-Elme, et prit le fort de l'Œuf.

— Le *Bien-Informé* dément aujourd'hui la nouvelle répétée par plusieurs journaux, d'un assassinat commis par un émigré sur sa bienfaitrice; il donne une relation exacte des faits : l'homme accusé de meurtres, est un nommé Frédéric, natif de Colmar, ci-devant grenadier dans la division du général Lefèvre, déserteur depuis trois ans, ayant sa femme à Mœurs, et servant, comme domestique, à Casselerfed, près de Duysbourg; il fit la connaissance d'une fille publique de cette ville, eut avec elle le commerce le plus scandaleux, et même promit de l'épouser; mais, par un retour sur lui-même, craignant de se voir ainsi engagé, et que cette liaison parvînt aux oreilles de sa femme, il tua sa concubine à coups de hache; c'est ce qui résulte de ses dépositions.

TRIBUNAT.

Séance du 19 ventôse.

Le tribunat entend le rapport d'une commission dont t Arnoult est l'organe, sur le projet de loi du 12 de ce mois, qui fixe les contributions de l'an 9. Ce ne peut être qu'une idée consolante, dit-il, d'avoir à s'occuper six mois à l'avance des contributions de l'année suivante, car c'est la première fois depuis dix ans que le corps législatif ne se voit pas forcé de prononcer par urgence sur cette matière. L'on doit donc croire que pendant le tems qui reste à courir de l'an 8, le gouvernement pourra régulariser et mettre en action toutes les parties du travail. Les élémens de nos finances pour l'an 9 se composent de 205 millions de contribution foncière, de 30 millions de contribution personnelle et mobiliaire et des produits divers de tous les autres revenus indirects que le conseil d'état évalue à 192 millions. Total 427 millions.

En général, la commission trouve que le projet n'offre qu'un plan vague et incomplet de finances. Elle apprécie ses avantages, qui sont la facilité de préparer les rôles à l'avance, d'assurer les recettes et les dépenses, d'opérer pour les contribuables un soulagement d'un quart dans la contribution personnelle et mobiliaire, et une diminution d'un tiers dans les centimes additionnels; enfin de ménager un dégrèvement de 5 millions au profit des départemens surchargés. Mais elle fait ensuite remarquer ses désavantages dans l'extrême difficulté du recouvrement d'une masse de près de 600 millions de contributions arriérées et courantes de toute nature; dans l'illusion qu'on s'est faite de la plus grande partie des ressources pour les dépenses extraordinaires, etc; enfin, dans l'indétermination sur la nature du crédit des rentes à payer en l'an 9.

Le service du second semestre de l'an 8 se fera-t-il en bons au porteur, ou en argent? C'est ce que le projet ne dit pas : dès lors l'utilité de ce crédit n'est pas démontrée.

Le rapporteur, en exprimant son desir de voir un plan mieux co-ordonné dans ses parties, conclut à ce que le tribunat refuse son adoption.

Impression et ajournement à primidi.

Chauvelin prend la parole et dit : Les orateurs nommés par le tribunat, pour porter son vœu aux consuls de la république, se sont acquittés de leur mission. Le premier consul a répondu, en leur nom, qu'il reconnaissait dans la démarche du tribunat l'esprit qui l'avait constamment animé depuis son établissement, qu'il croyait pouvoir l'assurer que les dispositions prises par le gouvernement obtiendraient un succès heureux; que le peuple français seconderait puissamment ses efforts; que, d'ailleurs, toute probabilité de paix n'était pas effacée, et que les consuls conserveraient même encore l'espoir de la conclure, sans qu'il soit besoin de mettre à une nouvelle épreuve le courage et le dévoûment des républicains.

Mention au procès-verbal.

On procède à la formation d'une liste indicative de candidats pour le sénat conservateur. Le général Darçon, Rochambeau père, Hédouville, Treilhard, Pommereuil, ont obtenu le plus de suffrages. Barras, ex-directeur, a obtenu une voix. L'élection du candidat définitif est ajournée à 3 jours.

CORPS LEGISLATIF.

Séance du 19 Ventôse.

Boulay, au nom du gouvernement, présente une proposition de loi concernant le droit de disposer de ses biens. Elle établit un mode qui proportionne cette disposition au nombre d'enfans, d'ascendans ou de descendans, et des collatéraux. On ne change rien à l'ordre des successions établies par les lois précédentes.

La discussion est fixée au 29.

On ordonne le renvoi au tribunat.

Cours des Changes du 19 ventôse.

Rente provisoire...	11 f. 13 c.	Or fin, l'once.....	102 f. 55 c.
Tiers consolidé.....	20 f. 25 c.	Argent, le marc.....	50 f. 17 c.
Bons 2 tiers.....	1 f. 19 c.	Café Martinique.....	2 f. 80 c.
Bons 3 quarts.....		—St.-Domingue.....	2 f. 50 c.
Bons 1 quart.....	fr.	Sucre d'Orléans.....	2 f. 5 c.
Bons d'arrérage.....	89 f. 50 c.	—d'Anvers.....	2 f. 40 c.
Bons pour l'an 8.....	76 f. c.	Savon de Marseille....	1 f. c.

SPECTACLES du 20 Ventôse.

Théâtre de la Rép. La 24e. de l'Abbé de l'Épée. Les Projets de Mariage.

Théâtre Feydeau. Le Club des Bonnes Gens, opéra en 2 actes. Les Visitandines, op. en 3 actes.

Théâtre du Vaudeville. Gilles ventriloque. M. Guillaume. Comment faire.

VEILLEE, ou SOIRÉE AMUSANTE. Demain 22 ventôse, Grande Fête et Bal dans les deux rotondes.

On y entendra l'harmonica.

On s'abonne pour ce journal, rue Grenelle-Germain, n° 1,176, entre les rues des Pères et Guillaume. Le prix de la souscription est de 13 fr. 50 cent. pour 3 mois, 26 fr. pour 6 mois, et 50 fr. pour l'année.